

FICHE ACTION

INTITULE DU PROJET	COURT METRAGE « Le silence des maux / Les maux enchaînés / Au-delà des maux »
LE VISUEL DU LABEL	AGIR ENSEMBLE CONTRE L'ILLETTRISME
MAITRISE D'OUVRAGE	<p>Structure : Association Centre Culturel d'Actions Socio-Educatives</p> <p>Sigle : A.C.C.A.S.E.</p> <p>SIRET : 810 587 683 00022 / N° de récépissé : W9R1004755</p> <p>Adresse : 16 Allée des Aventurines - Local 9002 - Op. KERVEGUEN 97400 SAINT DENIS</p> <p>Téléphone : 0262 10 24 35 / 0692 37 10 26</p> <p>Mail : projets@accase.re</p> <p>Référente du projet : Mme Roufouanti OUSSENI</p>
THEME	« ILLETTRISME, EN PARLER POUR AVANCER »
DESCRIPTION DU PROJET	<p>ACCASE propose à ses bénéficiaires un accompagnement social et professionnel comprenant des ateliers CLE (Calcul, Lecture et Ecriture), Numériques, Socio-éducatif et Ludiques - Culturels.</p> <p>Dans cet accompagnement, ACCASE veut contribuer à poser sa pierre à l'édifice pour lutter contre les inégalités sociales et l'illettrisme. Qu'ils soient en rupture avec l'apprentissage classique ou qu'ils aient un besoin d'acquisition ou d'amélioration de leurs savoirs de base, par cette action, nous aspirons à accompagner les personnes en situation de précarité linguistique à améliorer leur difficulté en lecture et en écriture.</p> <p>Nous souhaitons montrer que l'illettrisme est avant tout une situation de handicap, même si cela n'est pas une fatalité, il est important de casser les préjugés et les tabous. Pour y parvenir, nous proposons des alternatives plus actuelles et plus proches de la réalité pour sensibiliser les populations et changer leur regard sur cette problématique.</p> <p>Notre action encourage l'entraide et la collaboration entre les enfants, les jeunes et les adultes pour mieux comprendre les situations auxquelles les personnes sont confrontées chaque jour.</p>

La 10^e édition des Journées Nationales d'Actions contre l'Illettrisme est le jour parfait pour mettre « *un coup de projecteur afin de changer le regard sur l'illettrisme* ». C'est pourquoi, il nous est paru alors évident de prendre les mots au sens littéral et de réaliser un court métrage.

Ce court métrage permet de sensibiliser les gens et de mettre en lumière les réalités de l'illettrisme au quotidien.

A l'occasion de la Journée Nationale d'Actions contre l'Illettrisme (JNAI), nous souhaitons labéliser notre action COURT METRAGE « **Le silence des maux, les maux enchaînés et au-delà des maux** ».

Il s'agit de travailler sur différentes étapes qui sont nécessaires au bon déroulement de cette action comme :

1. La réflexion des scénarios

Lors des séances avec les apprenants, nous échangeons sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien et ce qu'ils font pour prévenir et lutter contre leur illettrisme pour arriver à la thématique de l'action « en parler pour avancer », dans la vie personnelle et professionnelle.

2. Les figurants

Lors des ateliers, nous avons organisé des réunions pour expliquer le projet de réalisation d'un court métrage sur l'illettrisme. C'est alors que les figurants ont été choisis sur la base du volontariat.

3. Le matériel

Lors de l'action, nous avons besoin d'une caméra, de l'éclairage, du micro perché et d'un ordinateur et logiciel pour le montage

4. L'apprentissage des scénarios

Des séances ont été organisées afin d'apprendre et de mémoriser les scénarios.

5. Les demandes d'autorisation

Les scènes sont tournées dans des endroits stratégiques tels que : les administrations (La poste, les écoles etc...), dans une structure (ACCASE), dans une maison (Chez le figurant). Il est donc nécessaire de demander les autorisations afin d'obtenir un créneau de tournage.

6. Le tournage / montage

- Le tournage aura lieu sur cinq séances de trois heures.

Séance 1 : Les scènes d'accroche et/ou des paysages du quartier (Source / Bellepierre),

Séance 2 : Les scènes dans l'appartement (Scène d'entrée, scène avec le courrier, scène d'encouragement de ses enfants et du conjoint),

Séance 3 : Les scènes des difficultés (inscription à l'école, lecture d'une histoire à son enfant, devoirs etc...)

Séance 4 : Les scènes au local (demande d'aide, apprentissage...)

Séance 5 : Les scènes des remerciements

- Le montage se fera sur quatre séances de trois heures.

	<p align="center">7. Le ciné-débat</p> <p>Le court métrage sera diffusé le Mercredi 13 Septembre 2023 au sein de l'ACCASE pendant une journée porte ouverte.</p> <p>Un débat s'ensuivra avec les figurants pour qu'ils partagent leur expérience, leur vécu et leur quotidien avec le public.</p> <p>Après la présentation, le public présent pourra poser des questions sur le déroulement et l'action menée.</p>
OBJECTIFS PRINCIPAUX	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le public à l'importance de la lecture et de l'écriture, - Travailler l'expression orale et écrite sur le court métrage - Valoriser les savoir-faire des apprenants lors d'une journée porte ouverte - Favoriser la compréhension et l'interprétation des consignes - Favoriser la confiance des apprenants - Développer un autre mode d'apprentissage
BENEFICIAIRES DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> - Les apprenants - Les personnes du quartier
LOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> - Local d'ACCASE - Source / Bellepierre
PARTENARIATS	<ul style="list-style-type: none"> - L'ANLCI - SIDR, SEDRE - Le Pôle Emploi - LA DEETS, la préfecture de la Réunion
CALENDRIER PREVISIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion / Conception des scénarii / Apprentissage : Du 07 au 18 août 2023 - Tournage / Montage : Du 21 au 25 août 2023 - Projection : Ciné-débat : Le Mercredi 13 Septembre 2023

BUDGET PREVISIONNEL

Dépenses		Recettes	
60. Achats	950,00 €	70. Recettes	4 532,00 €
Alimentation et boisson	400,00 €	Participation des usagers	0,00 €
Fournitures d'activités	150,00 €	Participation de l'association	465,00 €
Achats de matériels, équipements	350,00 €	Etat (emplois aidés) A.S.P.	567,00 €
Eau, gaz, électricité	0,00 €	DEPARTEMENT	0,00 €
Produit d'entretien	0,00 €	REGION	1 500,00 €
Fournitures administratives	50,00 €	CGET	0,00 €
61. Services extérieurs	90,00 €	POLITIQUE DE LA VILLE	0,00 €
Loyer	0,00 €	VILLE DE SAINT-DENIS	0,00 €
Primes d'assurance	90,00 €	CAF	0,00 €
Services extérieurs	0,00 €	FEDEP	0,00 €
62. Autres services extérieurs	279,00 €	ANLCI	2 000,00 €
Rémunération intermédiaires	200,00 €		
Publication	50,00 €		
Transports d'activités	0,00 €		
Internet + téléphone	29,00 €		
Frais postaux	0,00 €		
Téléphonie	0,00 €		
Sorties	0,00 €		
63. Impôts, taxes	0,00 €		
Taxes sur salaires	0,00 €		
Part. empl. à la formation (OPCA)	0,00 €		
64. Charges de personnel	3 213,00 €		
Rémunération du personnel	2 262,00 €		
Charges sociales	951,00 €		
Autres charges de personnel	0,00 €		
Médecine du travail	0,00 €		
65. Autres charges de gestion	0,00 €	75. Autres produits de ges	0,00 €
M à D locaux / à préciser	0,00 €	M à D locaux / à préciser	0,00 €
M à D personnel / à préciser	0,00 €	M à D personnel / à préciser	0,00 €
MAD de mat. et personnel de l'asso	0,00 €	MAD de mat. et personnel de	0,00 €
Bénévolat	0,00 €	Bénévolat	0,00 €
Total	4 532,00 €	Total	4 532,00 €